

Doc. 16390

22 avril 2026

S'attaquer au problème des violences sexuelles facilitées par la drogue et aux plateformes en ligne utilisées par les auteurs

Proposition de résolution

déposée par Baroness Shami CHAKRABARTI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

S'attaquer au problème des violences sexuelles facilitées par la drogue et aux plateformes en ligne utilisées par les auteurs

Dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, un nouveau défi doit encore être relevé au moyen de lois et de politiques globales: le phénomène des agressions sexuelles facilitées par les drogues (ASFD), commises notamment par des partenaires intimes, ainsi que le partage d'images et de vidéos de ces agressions, comme l'a démontré l'affaire de Madame Gisèle Pelicot.

Le courage dont a fait preuve Mme Pelicot par la suite a permis de braquer les projecteurs sur les ASFD, mais son cas est loin d'être isolé. En effet, ces derniers mois, plusieurs crimes similaires ont été signalés au Royaume-Uni, en Pologne et dans d'autres pays, auxquels il convient d'accorder une attention immédiate. En outre, les plateformes en ligne facilitent ou favorisent ces agressions. Certaines permettent aux hommes de trouver des participants consentants pour commettre ces crimes ou encore d'apprendre les uns des autres la manière de perpétrer ces actes et d'échapper à la justice.

La lutte contre ce phénomène doit être une priorité pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et prévenir la violence fondée sur le genre.

Il est préoccupant que les réponses nationales aux ASFD sont insuffisantes, notamment en matière de suivi, de rapports, d'enquêtes et de poursuites. Il convient de combler ces lacunes et ces défaillances d'urgence. En outre, l'assistance offerte aux victimes est loin d'être suffisante.

Les plateformes et applications en ligne diffusant des ASFD exploitent activement un ensemble de lacunes réglementaires et de lois disparates pour s'exonérer de toute responsabilité et privilégier le profit au détriment de la sécurité des femmes.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CHAKRABARTI Shami, Royaume-Uni, SOC
ARSLAN Sibel, Suisse, SOC
BALDURSDÓTTIR Kolbrún Áslaugar, Islande, SOC
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
BRINTON Sal, Royaume-Uni, ADLE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
COFFEY Thérèse, Royaume-Uni, CEPA
FAXE Sascha, Danemark, SOC
FERČIKOVÁ KONEČNÁ Irena, Tchéquie, SOC
FLORIDIA Aurora, Italie, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
HAATAINEN Tuula, Finlande, SOC
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
LUARASI Iris, Albanie, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
MURATORI Giulia, Saint-Marin, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
PILLER CARRARD Valérie, Suisse, SOC
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
READER Mike, Royaume-Uni, SOC
RUSHWORTH Sam, Royaume-Uni, SOC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
VELA Susanna, Andorre, SOC
VELDHOEN Gala, Pays-Bas, SOC
VUKOVIĆ KUČ Aleksandra, Monténégro, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts